

Assemblée générale de la FEDERATION INTERNATIONALE FELINE - FIFE le 25 et 26 mai 2001 à Albufeira, Portugal



L'assemblée générale de notre association faîtière internationale, la FEDERATION INTERNATIONALE FELINE – FIFe, eut lieu cette année dans l'Algarve, au Portugal. Les délégués et conseillers de 31 sociétés membres s'y rencontrèrent au 10ème étage de l'hôtel Montechoro à Albufeira à des températures estivales et avec une magnifique vue sur la mer et la côte de l'Algarve. Les membres de l'Estonie, de la Lituanie, de la Malaisie et de l'Ukraine se sont fait représenter. Le Brésil était présent sans droit de vote cette année également. 34 voix étaient donc représentées. Notre fédération, la FFH, fut représentée par Denise Kölz en tant que déléguée et par Alfred Wittich en tant que conseiller. Toute l'AG se déroula dans une atmosphère agréable, détendue et amicale, grâce à l'excellente organisation du membre portugais de la FIFe, le « CLUBE PORTUGUES DE FELINICULTURA ».

On commença l'assemblée par une minute de silence en l'honneur de Madame Ulrike Müller, juge internationale, décédée en janvier dernier. Le rapport de la présidente Alva Uddin comprend l'ensemble de son mandat. Elle fut élue présidente de la FIFe à Estoril, il y a dix ans. Elle remercie l'assemblée de la confiance qu'elle lui a faite durant toutes ces années et déclare qu'elle renonce à une nouvelle candidature. Tous les rapports furent acceptés, respectivement approuvés sans opposition. Des juges FIFe de longue date reçurent une broche en or pour leurs 25 ans d'activité ou en argent pour leurs 15 ans. Vera Moser (Italie), Brita Kastengren (Suède) et Heinz Günther Scholer (Belgique) furent nommés membres d'honneur de la FIFe. Hetty van Winsen (Hollande) fut nommée juge d'honneur de la FIFe.

Elections:

Notre nouveau **président** s'appelle **Eric Reijers**. Cet Hollandais qui habite depuis des années à Brünn, en Tchéquie, fut élu par 33 voix. Depuis 1999, Monsieur Reijers est également juge des catégories 3 + 4. **Penny Bydlinski** (Angleterre), fut confirmée dans sa fonction de **secrétaire générale** pour une nouvelle période.

Les 9 personnes suivantes furent élues dans la **commission des juges**:

Eveline Preis (A), Alva Uddin (S), Ad de Bruijn (NL), Satu Hämäläinen (FIN), Patrizia de Ferrari (I), Aase Nissen (DK), Jytka Kytlerova (CS), Dr.Jannick Renault (F), Wendel Stoop (CH). Les membres de cette commission nommèrent Eveline Preiss à la présidence de celle-ci.

La **commission des expositions** se compose des 5 personnes suivantes:

Dorte Kaae (DK), Annette Sjödin (S), Waltraut Sattler (D), Albert Kurjkowski (PL), Joao Noronha (P). Dorte Kaae est présidente de cette commission.

Les 5 personnes suivantes forment la **commission disciplinaire**:

Dietmar Sagurski (D), Bohumir Mahelka (CS), Eva Minde (N), Herbert Steinhauser (A), Hans Lindberg (S).

Les **contrôleurs des comptes** sont:

Angelika Ehmke (D), Paula van de Wjinaart (NL), Irene Zübelin (D) et Taina Mantovaara (FIN) comme remplaçante.

Un membre de la **Commission de la santé et du bien-être du chat** dut être remplacé à cause d'une démission. C'est Eva Madsen (DK) qui fut élue.

Résumé des propositions acceptées et qui entreront en vigueur le 1er janvier 2002.

Proposition du comité de la FIFe

La FIFe introduira des directives d'élevage. Ces directives seront intégrées dans le programme d'enregistrement existant qui recevra le nouveau titre de « **Règlement d'élevage** et d'enregistrement de la FIFe ».

Seuls les chats qui se seront qualifiés pour l'exposition mondiale 13 mois avant la fin des engagements pourront participer à cette exposition.

Les points suivants doivent être acceptés comme règles obligatoires pour tous les éleveurs de la FIFe:

- A) Avant qu'un mâle soit utilisé comme étalon, il doit avoir une confirmation vétérinaire que ses testicules sont normales et bien descendues.
- B) Un chat ayant une hernie ombilicale visible ne doit pas être utilisé pour l'élevage.
- C) Une chatte ne doit pas être couverte par un autre étalon dans une période de trois semaines après avoir été couverte par un premier étalon.
- D) Si l'on sait que des circonstances pathologiques héréditaires, comme par exemple le PKD, le PRA, l'amyloidosis, existent et si des tests éprouvés sont applicables, ceux-ci doivent être faits et les résultats doivent être certifiés par un vétérinaire ou une instance équivalente avant que le chat soit utilisé pour l'élevage. Des exceptions sont permises là où il y a déjà des règles FIFE pour certaines races.

Proposition de la commission des juges et du LO

Les juges reçoivent une augmentation de la taxe FIFe aux expositions: expositions de deux jours, 130 Euro, expositions d'un jour et expositions de deux jours à catégories séparées, 85 Euro par jour.

Renouvellement de la licence: tous les trois ans, à la fin juin, la secrétaire générale enverra un questionnaire à tous les juges internationaux de la FIFe. Ce questionnaire est établi par la commission des juges + LO. Le questionnaire rempli devra être retourné directement à cette commission jusqu'à la fin septembre de la même année au plus tard. En cas de non-réponse, un avertissement sera envoyé un mois plus tard. Passé la fin novembre, plus aucune réponse ne sera acceptée. Les juges qui n'auront donné aucune réponse à cette date seront biffés de la liste officielle des juges de la FIFe.

Le séminaire des juges aura lieu à l'avenir le jeudi précédant l'assemblée.

Lorsqu'un juge international, qui n'est pas membre d'un des membres de la FIFe, aimerait continuer sa formation en tant qu'élève-juge pour une autre catégorie, la responsabilité habituelle du membre de la FIFe est prise en charge par la commission des juges + LO.

Le programme d'enregistrement de la FIFE est complété comme suit :
Les chats d'élevage doivent avoir des moustaches.

Proposition de la commission pour la santé et le bien-être du chat

Recommandation aux éleveurs concernant la santé et le bien-être des chats:

1. Généralités

- 1.1 Tout éleveur et propriétaire de chats et chatons doit s'intéresser en premier lieu à la santé et au bien-être de ceux-ci.
- 1.2 Un élevage responsable est basé sur les principes de la génétique. La prévention des maladies et un environnement confortable et affectueux devraient aller de soi.
- 1.3 En ce qui concerne la santé et l'élevage des chats et des chatons, des notes devraient être prises.

2. Détention

- 2.1 L'environnement des chats, les places où ils dorment, leurs gamelles, leurs toilettes, etc., devraient être toujours propres.
- 2.2 Les chats doivent toujours avoir des gamelles remplies d'eau fraîche à disposition, de la nourriture appropriée ou prescrite, des places confortables pour dormir, des objets pour jouer et pour s'occuper, ainsi que des arbres pour grimper et se faire les griffes.
- 2.3 Les chats devraient avoir une place suffisante pour se dégourdir et pour jouer et, si possible, vivre dans un environnement familial.
- 2.4 Lorsque le logement des chats est séparé de l'environnement familial, l'installation doit être faite au mieux pour le bien-être des chats. Dans ces conditions, un espace d'une surface minimum de 6 m² et d'une hauteur d'au moins 1.80 m est recommandé pour chaque chat. Cet espace devrait avoir plusieurs niveaux, ainsi qu'un emplacement pour dormir et un lieu où le chat peut se retirer. Tous les secteurs devraient être accessibles aux êtres humains et protégés contre le mauvais temps. Si les chats vivent dans un enclos extérieur, il doit y avoir suffisamment d'ombre pour les protéger contre la lumière directe du soleil. Dans ce cas il doit leur être également possible d'aller trouver une pièce intérieure dans laquelle ils sont protégés de la pluie et de la neige. Les différents secteurs devraient être construits de manière à ce que l'eau puisse s'écouler. Pour les chats qui ne sont pas habitués à des températures extrêmes, des températures comprises entre 10°C et 35°C sont acceptables, mais pour des températures plus basses ou plus élevées, un chauffage, respectivement un système de rafraîchissement de l'air devra être installé. La pièce devra être pourvue d'un arrivage d'air frais (fenêtres, portes, climatisation) permettant d'éliminer les odeurs, l'humidité et d'éviter les courants d'air. La pièce devra être éclairée aussi bien par de la lumière naturelle que par de la lumière artificielle. Le nettoyage et la désinfection des sols, des parois et des installations devraient être garantis.
- 2.5 Bien que certains chats apprécient la compagnie d'autres chats, une surpopulation devrait être évitée parce qu'elle peut conduire à du stress et des agressions et, plus important encore, parce qu'elle peut augmenter le risque de maladies.
- 2.6 Une attention individuelle quotidienne devrait être vouée à chaque chat et chaton. Celle-ci devrait être combinée à un contrôle de l'état général de la santé des chats.

3. Vente et remise d'un chat

- 3.1. Tous les accords ou arrangements limitatifs décidés avec des acheteurs de chatons ou lorsque l'on apporte une chatte chez un étalon doivent être mis par écrit afin d'éviter des malentendus.

4. Étalon

- 4.1. Les étalons qui doivent vivre dans une pièce fermée devraient avoir une surface au sol de 6 m² au minimum avec une hauteur minimum de 1.80 m. Au moins 2 m² devraient être constitués par une pièce intérieure protégée contre le mauvais temps. Si le logement est partagé avec d'autres, la surface à disposition devrait être plus grande. Le logement devrait avoir plusieurs niveaux, ainsi qu'un emplacement pour dormir et un lieu où le chat peut se retirer. Tous les secteurs devraient être accessibles aux êtres humains.

5. Chattes d'élevage

- 5.1. Les chattes d'élevage ne devraient pas avoir plus de trois portées en 24 mois, à l'exception des cas pour lesquels il y a une confirmation écrite d'un vétérinaire et/ou de la commission d'élevage nationale.
- 5.2. Toutes les naissances devraient être surveillées parce qu'il peut y avoir des problèmes.
- 5.3. Une chatte qui doit une nouvelle fois avoir une césarienne ne devrait plus être utilisée pour l'élevage.
- 5.4. Les chattes qui mettent bas ou allaitent leurs petits devraient avoir la possibilité de vivre dans une pièce séparée.
- 5.5. Les chatons ne devraient pas être remis à leur nouveau propriétaire avant l'âge de 12 semaines. Ils devraient être complètement vaccinés contre le typhus du chat et le coryza, sauf si le vétérinaire recommande quelque chose d'autre.
6. Suivi général
- 6.1. Les chats adultes et les chatons doivent être vaccinés régulièrement.
- 6.2. Un chat qui montre des anomalies de naissance ne devrait pas être utilisé pour l'élevage et pas être vendu comme chat d'élevage. Un éleveur qui vend un chaton de ce genre devrait avertir la commission d'élevage de son pays afin de faire inscrire une « interdiction d'élevage » dans le pedigree.
- 6.3. Les chats et les chatons malades devraient être amenés aussi rapidement que possible chez un vétérinaire.
- 6.4. On ne peut pas toujours éviter l'attaque de parasites comme les puces, les tiques, la gale, les vers, etc. ; tous les chats doivent donc être régulièrement examinés et traités.
- 6.5. Des mesures spéciales, y compris les vaccins correspondants, doivent être prises pour prévenir la propagation de maladies dues à des virus, des bactéries et des champignons.

Proposition NNR Norvège

Programme d'enregistrement de la FIFe. Pour la race Manx, la mention BRI+EUR comme « croisement recommandé » est biffé.

Le procès-verbal de l'assemblée générale doit être envoyé aux membres dans les 4 mois qui suivent l'AG. Le procès-verbal doit également mentionner l'endroit des statuts et règlements concerné par chacune des décisions.

Proposition Mundikat Hollande

La race Sphinx est reconnue par 28 voix.

Nouveaux groupes de couleurs pour CRX, DRX + GRX:

Groupe 5	reste comme jusqu'à maintenant
Groupe 6	identique au groupe 5 mais avec blanc
Groupe 7	comprend les couleurs Siamois/Burmese/Tonkinois
Groupe 8	comme 7 mais avec blanc
Groupe 9	blanc

Proposition ZVDS Slovénie

Les élèves-juges de la catégorie ne doivent plus obligatoirement avoir vu les races SOK et GRX.

Proposition KKÖ Autriche

La variété EXO/PER/BRI ay 11/12/22/23/24/25, donc toutes les variétés blue-golden ont été reconnues.

Proposition ÖVEK Autriche

Le séminaire annuel des juges de la FIFe, qui a lieu dans le cadre de l'assemblée générale de la FIFe, doit être traduit simultanément dans au moins une autre langue de la FIFe ou, en d'autres termes, doit être tenu en au moins deux langues de la FIFe.

Prolongation de 2 ans du règlement « Open Doors » jusqu'au 31.12.2003.

Proposition CSCH Tchèque

Modification du standard du Bengali. Biffer la phrase suivante sous « Fautes »:
Tout médaillon blanc bien marqué au cou, sur la poitrine, sur le ventre ou à n'importe quels autres endroits qui ne sont pas formellement cités dans le standard.

Proposition 1.DEKZV Allemagne

Tous les chats d'élevage doivent être identifiés, soit par un microchip, soit par un tatouage et les codes d'identification des deux parents doivent être inscrits dans le pedigree. Des exceptions seront faites pour les étalons qui ne sont pas enregistrés dans la FIFe. Cette manière de faire doit entrer en vigueur dès que possible, mais pas plus tard que le 1^{er} janvier 2007.

Proposition Felis Danica, Danemark

La FIFe doit reconnaître le BRI uniquement à poil court.

Proposition SRK Finlande

Modification du standard du Maine Coon: Taille: grande

Proposition Lux Cat Club, Luxembourg

Il n'est pas permis de modifier le contenu d'une proposition juste avant ou pendant l'assemblée générale. La proposition ne peut être que reformulée pour autant que son contenu reste le même ou si la traduction dans une langue n'était pas correcte.

Proposition AFEMEX Mexique

Modification de l'art. 16, paragraphe c:
Chats dopés. Les chats auxquels on a donné un calmant qui porte atteinte au système nerveux et/ou dilate les pupilles du chat. En cas de dispute, c'est le vétérinaire présent qui décide.

Modification de l'art.16, paragraphe f:

Les chats qui présentent manifestement des signes visibles de mauvaise santé. La décision est du ressort du vétérinaire présent.

Proposition Aristocat Liechtenstein

Trois voix manquèrent pour l'acceptation à la majorité absolue de cette proposition importante pour différentes régions de Suisse et d'Allemagne. En voici la teneur: Tout membre de la FIFe, respectivement son organisateur d'expositions, est en droit, en raison d'événements particuliers dans son pays ou sa région, d'exclure de ses expositions certaines races controversées. L'exclusion de la race en question doit auparavant être communiquée au secrétariat de la FIFe avec des raisons détaillées et être autorisée par la FIFe.

Malheureusement, la déléguée de la FFH ne vota pas pour cette proposition, bien que les membres du comité central de la FFH s'étaient prononcés par 4 voix contre 3 en faveur de cette proposition.

Un banquet fin le samedi soir à l'hôtel Montechoro, avec musique, danse et différentes représentations intéressantes de danses et de musiques, donna la note finale à cette assemblée générale.

Alfred Wittich, vice-président de la FFH

FFH-AW 19. décembre 2001